

**LETTRÉ D'INFORMATION AUX PORTEURS
DE L'OPCVM GUTENBERG AVENIR**

Codes ISIN :
Part C FR0013211190
Part S FR0013226420

Strasbourg, le 22/12/2023



Objet : fusion-absorption du de l'OPCVM GUTENBERG AVENIR par l'OPCVM GUTENBERG PATRIMOINE.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM GUTENBERG AVENIR (ci-après « le fonds ») géré par GUTENBERG FINANCE et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds?

La société de gestion a décidé de la fusion-absorption du fonds GUTENBERG AVENIR par le fonds GUTENBERG PATRIMOINE. Elle est motivée par le manque d'initiative commerciale et des objectifs non atteints en matière de collectes.

La société de gestion a décidé de la fusion-absorption du fonds GUTENBERG AVENIR par le fonds GUTENBERG PATRIMOINE. Elle est motivée par le manque d'initiative commerciale et des objectifs non atteints en matière de collectes.

La zone d'investissement de votre fonds sera limitée à l'Europe et non plus au monde entier, afin de bénéficier de l'expertise des gérants dans la sélection de titres dont la thématique prédominante reste les "valeurs de croissance". Même si l'univers d'investissement de votre fonds était mondial, un biais domestique (zone Europe) était inéluctablement présent. En revanche, vous bénéficierez d'une exposition moins importante sur les pays émergents.

La gestion de votre fonds sera plus flexible en termes d'exposition. Les supports d'investissement de GUTENBERG PATRIMOINE, dans la zone géographique en question permettront de limiter l'utilisation d'OPC externes et auront un impact non négligeable pour les porteurs en matière de frais indirects qui seront minimisés.

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que votre fonds avait pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur composite, 50% MSCI WORLD Net return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

Sa performance enregistrée est de -5.45% YTD tandis que son indice de référence est en territoire positif de 4.50%.

Ce résultat s'explique principalement par la forte hausse des taux longs et principalement par une forte surperformance des méga capitalisations boursières présentes dans les grands indices ainsi que par l'orientation de gestion dite valeurs de croissances. En effet, la forte hausse des taux d'intérêts qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2023 a impacté négativement cette thématique.

Vous trouverez en annexe un graphique illustratif.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le 30/01/2024.

La fusion-absorption aura lieu le 30/01/2024. Vos parts du fonds absorbé seront échangées contre la part du fonds absorbant sur les valeurs liquidatives du 29/01/2024.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 25/01/2024 au 29/01/2024. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds GUTENBERG AVENIR sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 24/01/2024.

Des informations sur la parité d'échange figurent en annexe 1.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation potentielle des frais : OUI**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Très significatif¹**



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Principales caractéristiques fiscales de l'échange (applicables aux porteurs du fonds absorbé)

Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes – hors actions ou parts détenues dans un PEA
Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes physiques - bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts du fonds absorbé.

Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI.

L'article 38-5 bis du CGI prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion d'OPC, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Toutefois, cette neutralisation de l'échange n'est pas totale en raison de l'obligation d'évaluer les titres d'après leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice prévu à l'article 209-0 A du CGI.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds.




Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant - GUTENBERG AVENIR (fonds absorbé)	Après - GUTENBERG PATRIMOINE (fonds absorbant)
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	Réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur composite, 50% MSCI WORLD Net return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée.	Réaliser une performance nette des frais supérieure à son Indicateur de référence (50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis) dans le cadre d'une allocation dynamique en actions distribuant un dividende important sur la durée de placement recommandée.
Indicateur de référence	50% MSCI WORLD Net return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis.	50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis.
Modalités d'affectation des sommes distribuables	Capitalisation	Capitalisation



Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	<p>Risque actions [0% ; 70%]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque sur les marchés d'action européennes. [Néant] - Risque actions aux pays émergents [0% ; 30%] - Risque actions de petite capitalisation [0% ; 30%] - Risque en actions libellées en dollar. [Néant] - Risque sur le marché EURONEXT GROWTH. [Néant] <p>Risque de taux [30%;100%]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque instruments de taux spéculatifs [0%;20%] - Risque instruments de taux de pays émergents. [Néant] - Sensibilité au risque de taux [Néant] 	<p>Risque actions [0% ; 120%]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque sur les marchés d'action européennes. [0% ; 120%] - Risque actions aux pays émergents [0% ; 10%] - Risque actions de petite capitalisation [0% ; 30%] - Risque en actions libellées en dollar. [0% ; 10%] - Risque sur le marché EURONEXT GROWTH. [0% ;5%] <p>Risque de taux [0%;120%]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque instruments de taux spéculatifs [0%;30%] - Risque instruments de taux de pays émergents. [0%;10%] - Sensibilité au risque de taux [- 5 ; +10] 	<p>+</p> <p>+</p> <p>-</p> <p>=</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>+</p>

	- Risque sur les marchés des obligations convertibles. [0% ;10%] - Risque de change sur les devises hors euro [0%;50%]	- Risque sur les marchés des obligations convertibles. [0% ;25%] - Risque de change sur les devises hors euro [0%;50%]	+ =
--	---	---	------------

Frais			
Frais maximum	Frais indirects maximum : 2%	Frais indirects maximum: néant	
Frais courants	3,24%	3,6%	
Commission de surperformance	Néant	20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% €STR capitalisé, dividendes réinvestis.	

Modalités de souscriptions/Rachats		
Plafonnement des rachats	Non	Plafonnement à hauteur de 5%

Informations pratiques		
Dénomination	X	X
ISIN	Part C : FR0013211190 Part S : FR0013226420	Part C : FR0010357509 Part S : FR001400M2K4
Devise	Part C : Euro Part S : Francs Suisse	Part C : Euro Part S : Francs Suisse

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

GUTENBERG FINANCE
9 Place Saint Thomas
67000 STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Pour toute opération de souscription ou rachat, n'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

GUTENBERG FINANCE

ANNEXE I

A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre de parts du fonds **GUTENBERG PATRIMOINE** en échange des parts de votre ancien fonds **GUTENBERG AVENIR** calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

La parité d'échange sera déterminée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbé}}{\text{Valeur liquidative d'une part du fonds absorbant}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était intervenue le 15/11/2023.

Fonds absorbé : GUTENBERG AVENIR – Part C

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part C	1 265 810,20	15 849,62	79,86

Fonds absorbant : GUTENBERG PATRIMOINE – Part C

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part C	16 040 339,23	98 360,198	163,07

En conséquence, si la fusion était intervenue le 15/11/2023, en échange de la part C du fonds absorbé les porteurs de parts de ce fonds se verraient remettre 0,489 parts du fonds absorbant.

Fonds absorbé : GUTENBERG AVENIR – Part S

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part S	260 645,02	318,53	818,27

Fonds absorbant : GUTENBERG PATRIMOINE – Part S créée au jour de la fusion

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
Part S	260 645,02	318,53	818,27

La parité d'échange serait calculée comme suit :

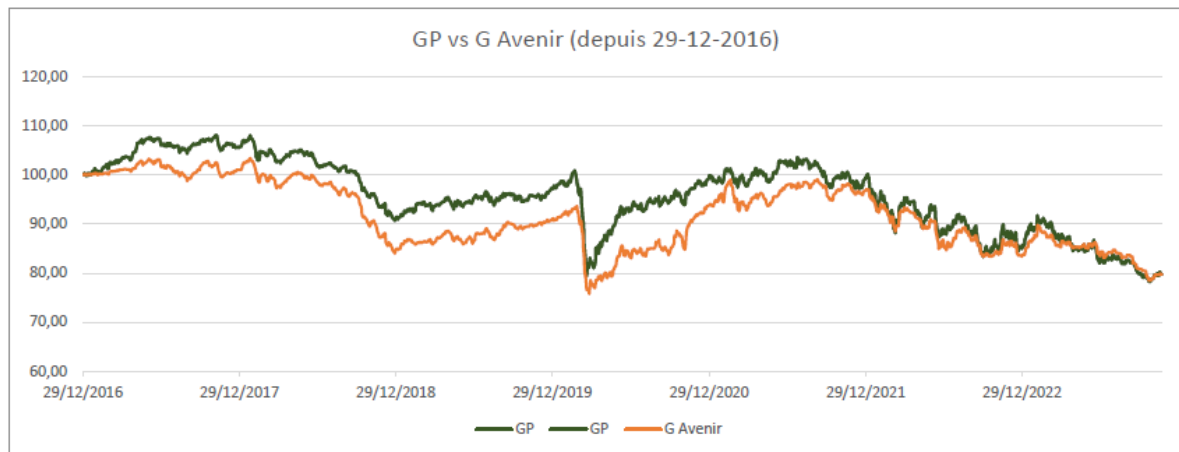
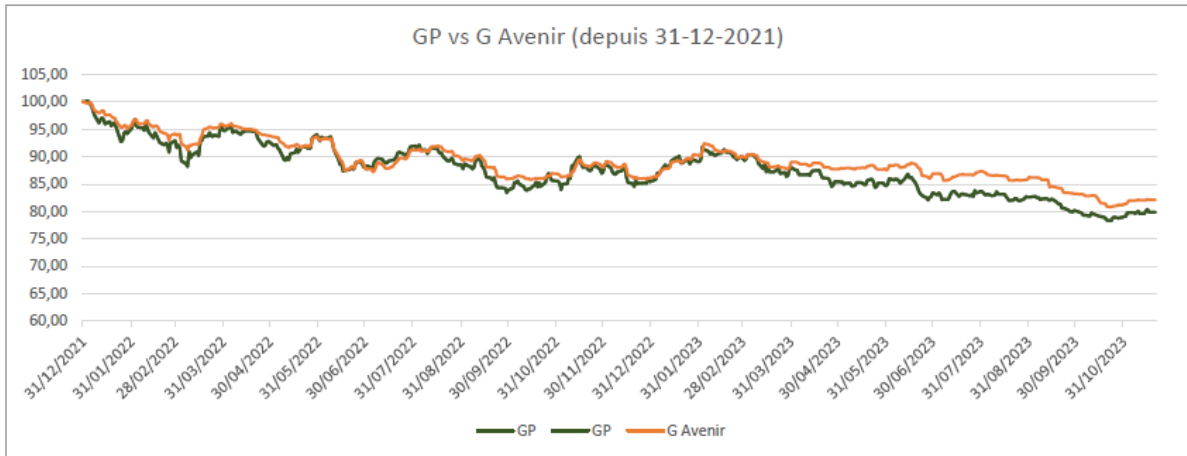
VL d'une part du fonds absorbé = VL d'une part du fonds absorbant	Le même nombre de part du fonds absorbant pour une part S du fonds absorbé
---	--

En conséquence, si la fusion était intervenue le 15/11/2023, en échange de la part S du fonds absorbé les porteurs de parts de ce fonds se verraient remettre le même nombre de parts dans le fonds absorbant.



ANNEXE II

Tableaux graphiques comparatifs et historique de performance adaptée entre GUTENBERG AVENIR et GUTENBERG PATRIMOINE.



Graphique illustrant les performances de votre fonds GUTENBERG AVENIR vs son indicateur de référence.

